



FORMATION OPERATIONNELLE

(CONDUCTEUR VPSP)



Conducteur VPSP

Objectifs de la formation :

Conduire un véhicule de premier secours à personnes dans le cadre de diverses missions de sécurité civile.

Assurer diverses obligations inhérentes à cette fonction dont :

- le contrôle des documents du véhicule (carte grise, assurance, ...),
- le contrôle de l'état général du véhicule (carrosserie, pneus, éclairage, ...),
- le contrôle des niveaux (huile, freins, refroidissement, ...),
- le contrôle de l'armement du véhicule,
- le contrôle du bon arrimage du brancard chaque fois que nécessaire,
- la mise à jour des documents du véhicule (carnet de bord),
- les diverses opérations de nettoyage et d'hygiène du véhicule, chaque fois que nécessaire.

Prérequis :

Être détenteur du permis B (et ne pas être en période probatoire).

Doit être titulaire du PSE2 et à jour de la formation continue, du certificat médicale d'aptitude à la conduite d'une ambulance.

Doit avoir suivi au sein de son association FFSS un protocole interne de conduite d'un VPSP.

Doit être inscrit par son autorité d'emploi sur la liste d'aptitude opérationnelle en qualité de conducteur de VPSP.

Doit être titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

Doit être à jour de cotisation et doit avoir signé la charte du bénévole FFSS.

Durée de la formation :